



Réunion inaugurale de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)

Conclusions

Barcelone, le 21 janvier 2010

**Conclusions de la réunion inaugurale de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne
(ARLEM)**

Barcelone, le 21 janvier 2010

Nous, représentants locaux et régionaux du partenariat euro-méditerranéen, rassemblés pour constituer l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM):

1. Soulignons l'engagement dont font preuve de longue date les collectivités locales et régionales du pourtour méditerranéen, le Comité des régions de l'UE et les associations représentant des collectivités régionales et locales pour promouvoir la paix, la démocratie, la compréhension sociale et culturelle, la croissance durable et la prospérité dans cette région;
2. Adoptons comme principes-guides la détermination exprimée par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet de Paris de juillet 2008 "à renforcer la démocratie et le pluralisme politique par le développement de la participation à la vie politique et l'adhésion à l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales" et à relever "les défis communs qui se posent à la région euro-méditerranéenne, comme le développement économique et social". Ces principes sont profondément ancrés et trouvent leur expression première dans la gouvernance locale et régionale, ainsi que dans la coopération entre différents niveaux de gouvernance;
3. Proposons que l'ARLEM représente la dimension locale et régionale euro-méditerranéenne afin de renforcer la contribution infranationale au partenariat euro-méditerranéen renouvelé, tel que formulé lors du Sommet de Paris du 13 juillet 2008, et en accord avec la Déclaration de Marseille des Ministres des affaires étrangères de l'Union pour la Méditerranée (UpM);
4. Sommes convaincus que les approches nationales concernant des initiatives ayant lieu d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée, doivent être renforcées pour obtenir des résultats durables avec la participation des collectivités régionales et locales à la formulation et à la mise en oeuvre des politiques pertinentes pour les citoyens et à la coopération entre régions et villes dans la région euro-méditerranéenne;
5. Nous engageons à promouvoir et renforcer la coopération et à oeuvrer en partenariat dans le cadre d'un processus inclusif, de même que nous convenons que les défis communs qui affectent directement les citoyens et les échelons régionaux ou locaux doivent faire l'objet d'actions concrètes de tous les partenaires concernés;
6. Sommes disposés à mettre notre longue expérience avec des projets sur le terrain au service des projets euro-méditerranéens qui concernent directement le niveau local et régional;

7. Entendons, grâce à la création de l'ARLEM, rapprocher les citoyens du dialogue euro-méditerranéen et diffuser les informations relatives aux avantages mutuels que l'UpM peut procurer, au-delà des instruments de coopération existants, de même que nous entendons mettre les acteurs locaux et régionaux en contact direct avec les institutions de l'UE et de l'UpM afin d'affiner les demandes à la lumière de propositions servant l'intérêt général;
8. Soulignons que lors de la conception et de la mise en oeuvre de stratégies et de projets, les besoins réels des citoyens doivent être placés à l'avant-plan, et suggérons dès lors que les ressources humaines, techniques et académiques du niveau local et régional soient mobilisées lors de la mise en oeuvre de projets et que le partenariat public-privé soit maximisé;
9. Accentuons qu'il est nécessaire de se mobiliser pour assurer les crédits et fonds des bailleurs de fonds et qu'il n'existe pas de solution unique susceptible de débloquent des crédits et des instruments financiers dans tous les pays, tout en estimant que malgré l'apparente abondance de projets, il y a un déficit de coordination entre les initiatives de développement actuelles.

Dès lors, nous:

- I. Demandons à la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée d'inviter l'ARLEM en tant qu'observateur aux réunions de l'UpM;
- II. Annonçons qu'en 2010, l'ARLEM se penchera en particulier sur le développement urbain et territorial¹ durable, le processus de décentralisation, la société de l'information, les petites et moyennes entreprises, la gestion locale de l'eau, la coopération culturelle ainsi que la migration et l'intégration; dans ce contexte, ses membres et leurs administrations régionales ou locales promouvoir les jumelages et la coopération décentralisée pour les projets dans ces domaines;
- III. Appelons la présidence espagnole de l'UE à ouvrir sa réunion ministérielle sur le développement territorial de mars 2010 aux représentants de l'UpM chargés du développement régional et urbain et aux coprésidents de l'ARLEM;
- IV. Demandons aux coprésidents de l'ARLEM de transmettre les présentes conclusions à la coprésidence de l'Union pour la Méditerranée, aux chefs d'État et de gouvernement qui se rencontreront lors du sommet biennuel de juin 2010 à Barcelone, ainsi qu'aux institutions de l'Union européenne.

¹ Dans le cadre de ces conclusions le développement territorial est compris comme le développement économique et social d'un territoire spécifique. Le but du développement territorial est de réaliser les potentiels des régions et villes afin d'arriver à un développement durable et harmonieux de chaque territoire.

Nommons:

Les coprésidents et les membres du Bureau comme indiqué en annexe I.

Prenons note:

Que les membres de l'Assemblée sont ceux indiqués en annexe II et que deux commissions d'au moins 32 membres et au plus 43 membres seront prochainement mises en place en vue de traiter de sujets spécifiques comme indiqué au point II ci-dessus.

Annexe I

Coprésidents:

Président en exercice du Comité des régions, M. Luc Van den Brande (Vlaanderen/BE)

Président de la région Taza-Al Hoceima-Taounate, M. Mohamed Boudra (MA)

Membres du Bureau:

Gouverneur d'Alger, M. Mohamed Kebir Addou (DZ)

Maire de Tafilah, M. Khalid Al-Hnaifat (JO)

Premier Vice-président en exercice du Comité des régions, M. Michel Delebarre (Dunkerque/FR)

Président de la région Istria, M. Ivan Jakovic (HR)

Président en exercice de la commission des relations externes du Comité des régions, M. Istvan Sertö-Radics (Uzka/HU)

Président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Michel Vauzelle (FR)

Annexe II

GROUPE DE L'UE

TITRE	NOM	PRENOM	VILLE, REGION / CODE DES PAYS
M.	ANDERSEN	Knud	Bornholm / DK
M.	ANTICH I OLIVER	Francesc	Illes Balears / ES
Mme	ARMENGOL	Francina	Mallorca / ES
M.	BLANC	Jacques	Languedoc-Roussillon / FR
Mme	BRESSO	Mercedes	Piemonte / IT
M.	CIMINO	Michele	Sicilia / IT
M.	COHEN	Michael	Kalkara / MT
Mme	COPPOLA	Maria Luisa	Veneto / IT
M.	DELEBARRE	Michel	Dunkerque / FR
M.	ERVELÄ	Risto	Sauvo / FI
M.	GEMESI	György	Gödöllő / HU
M.	GOTTARDO	Isidoro	Sacile / IT
M.	GRINÁN MARTÍNEZ	José Antonio	Andalucía / ES
Mme	HAKANSSON HARJU	Lotta	Järfälla / SE
M.	HARLINGHAUSEN	Rolf	Hamburg / DE
M.	HEREU I BOHER	Jordi	Barcelona / ES
M.	JOSEPH	Jean-Louis	Bastidonne / FR
M.	KROPIWNICKI	Jerzy	Łódź / PL
M.	LAHART	John	South Dublin / IE
M.	LEBRUN	Michel	Wallonie / BE
Mme	LOUCAIDES	Eleni	Nicosia / CY
M.	MARTINI	Claudio	Toscana / IT
M.	MICALLEF	Ian	Gżira / MT
M.	MILIA	Graziano Ernesto	Cagliari / IT
M.	MONTILLA AGUILERA	José	Catalunya / ES
M.	PAPASTERGIOU	Georgios	Pieria / GR
M.	QUAYLE	Dave	Trafford / UK
M.	ROATTA	Jean	Marseille / FR
M.	ROUILLON	Christophe	Coulaines / FR
Mme	SABBAN	Michèle	Ile-de-France / FR
Mme	SCHOINARAKI-ILIAKI	Evangelia	Heraklion / GR
M.	SCHUSTER	Wolfgang	Stuttgart / DE
M.	SÉRTÖ RADICS	István	Uszka / HU
M.	SPACCA	Gian Mario	Marche / IT
M.	SZWABSKI	Stanislaw	Gdynia / PL
M.	VALCÁRCEL SISO	Ramón Luis	Murcia / ES
M.	VAN DEN BRANDE	Luc	Vlaanderen / BE, Président du CdR
M.	VAUZELLE	Michel	Provence-Alpes-Côte d'Azur / FR
M.	VENDOLA	Nichi	Puglia / IT
Mme	VIDMAR	Jasmina	Maribor / SI

GRUPE DES PARTENAIRES MEDITERRANEENS

TITRE	NOM	PRENOM	VILLE, REGION / CODE DES PAYS
M.	ABDEL LATIF	Lobna	Cairo / EG
M.	ADDOU	Mohamed Kebir	Alger / DZ
M.	AL-BASHIR	Amer	Amman / JO
M.	AL-HNAIFAT	Khalid	Tafilah / JO
M.	ALI	Erfan	Programme de la Modernisation de l'Administration Municipale / SY
M.	BENNOUR	Karim	Hydra / DZ
M.	BOUCHBOUT	Shlomo	Ma'alot-Tarshiha / IL
M.	BOUDRA	Mohamed	Taza-Al Hoceima-Taounate / MA
M.	BOUSSOUF	Rabah	Wilaya de Constantine / DZ
M.	CHABAT	Abdelhamid	Fez / MA
M.	DJURAGIĆ	Mario	Republika Srpska / BA
M.	ELABI	Adel	Damascus / SY
M.	EL DAKAK	Said	Qalyubiya / EG
M.	EL JAMALI	Rachid	Fayha'a / LB
Mme	EL KHIEL	Fatna	Arbaoua / MA
M.	GOLUBOVIĆ	Vuka	Berane / ME
M.	GÜRÜN	Osman	Muğla / TR
M.	GÜZELBEY	Asim	Gaziantep / TR
M.	HAMZA	Ahmed	Nouakchott / MR
M.	HUSSEIN	Adly	Qalyubiya / EG
M.	JAKOVČIĆ	Ivan	Istria / HR
M.	KATICIN	Danijel	Tkon / HR
Mme	KELLINY	Georgette	Cairo / EG
M.	KERTUSHA	Seid	Durres / AL
M.	LABIB	Adel	Alexandria / EG
M.	LUCA	Lorenc	Shkoder / AL
M.	MANSOUR	Ahmad	Aleppo / SY
M.	MLIKA	Mohamed Mehdi	Sousse / TN
M.	MOHAMMED MARICHE	Hocine	Tizi Rached / DZ
M.	MOUSSA DEMBA	Sow	Kaédi / MR
M.	NAUFAL	Nouhad	Kesserouen / LB
M.	OK	İsmail	Balikesir / TR
M.	OUALALOU	Fathallah	Rabat / MA
M.	RAIMBERT	Christian	Monaco / MC
M.	SELMANOVIĆ	Erdal	Fédération de Bosnie-et-Herzégovine / BA
M.	TOPBAŞ	Kadir	Istanbul / TR
M.	YAHAV	Yona	Haifa / IL